

**Séance du Conseil de Ville
du 30 septembre 2019, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 20 / 2019**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 19 du 26 août 2019
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Nicola Baffa et son épouse Mme Maria Baffa
 - Mme Lidia Carril Lista
 - M. Andriy Korona
 - Mme Sirikul Onmasai
6. Rapport d'activités de la Commission de gestion et de vérification des comptes pour l'année 2018
7. Crédit d'investissement de Fr. 1'921'000.- pour le réaménagement de la rue de la Brasserie et du Ticle
8. Crédit des SID de Fr. 860'000.- HT pour la réalisation d'une centrale de chauffage aux pellets par Contracting énergétique pour le complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura"
9. Crédit-cadre des SID de Fr. 600'000.- HT pour l'illumination du secteur du complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura"
10. Crédit de Fr. 1'100'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque « SID » sur la toiture du centre d'exploitation situé à la rue de la Jeunesse 26 & 28
11. Crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces des rues de la mesure 1.4a3 du projet d'agglomération situés aux alentours du projet « Posteimmobilier » et liés au projet *Delémont marée basse*
12. Développement du postulat 4.13/19 - "Réflexion autour des commémorations et autres manifestations", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
13. Développement du postulat 4.14/19 - "S'améliorer pour participer à la mise en place d'un monde plus équitable", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
14. Développement de la motion 5.13/19 - "Place aux femmes dans les rues et places de la ville", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
15. Développement de la motion 5.14/19 - "Vieille ville - Zone de rencontre", Alternative de gauche, M. Théo Burri
16. Développement de la motion 5.15/19 - "Plan climat", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
17. Réponse au postulat 4.02/19 - "Eteindre l'éclairage public durant la nuit ?", PS, M. Jude Schindelholz
18. Réponse au postulat 4.04/19 - "SOS Méditerranée", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
19. Réponse à la question écrite 2.08/19 - "Utilisation de l'espace public en mains privées, quelles règles et quelle ampleur ?", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
20. Réponse à la question écrite 2.09/19 - "Qu'en est-il de l'égalité à la Commune de Delémont ?", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
21. Réponse à la question écrite 2.10/19 - "5G et principe de précaution", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
22. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Christophe Günter, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il annonce les démissions suivantes :

- Mme Kathleen Gigon, PS, est remplacée par M. Thierry Kamber, M. Maël Bourquard devient suppléant ;
- Mme Jeanne Beuret, Alternative de gauche, est remplacée par Mme Céline Robert-Charrue Linder ;
- M. André Burri, PDC-JDC, est remplacé par M. Patrick Claude, M. Jean-François Gigon devient suppléant ;
- Mme Pierrette Nusbaumer, suppléante PS, est remplacée par M. Diego Tomaselli.

En dernier lieu, M. Günter propose le report à la séance d'octobre du point 17, à la demande de M. Jude Schindelholz, absent.

DECISION : le report du point 17 à la séance d'octobre est accepté à la majorité évidente.

2. APPEL

39 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Christophe **Günter**, président, M. Rémy **Meury**, 1^{er} vice-président, Mme Florine **Jardin**, 2^e vice-présidente, Mme Gaëlle **Frossard**, scrutatrice, M. Khelaf **Kerkour**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Jérôme **Corbat**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Domont**, Gaëtan **Farron**, Paul **Fasel**, Pierluigi **Fedele**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Besim **Hoxha**, Alexandre **Kaiser**, Thierry **Kamber**, Renaud **Ludwig**, Agnès **Maeder**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Jean-François **Gigon**

M. Jude Schindelholz est remplacé par Mme Jeanne **Boillat**

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est remplacée par Mme Thérèse **Schindelholz**

M. Pierre Brulhart est remplacé par M. Maël **Bourquard**

Sont excusées

Mmes Camille Borruat et Tania Schindelholz

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 19 DU 26 AOÛT 2019

Le procès-verbal no 19 du 26 août 2019 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Laurent Crevoisier, PS, demande au Conseil communal s'il envisage de rénover prochainement la place de jeux du Righi, en très mauvais état, les places de jeux étant une priorité pour son groupe notamment. Dans l'affirmative, dans quel délai entend-il réaliser les travaux en question ?

M. Ernest Borruat confirme que la rénovation de ce lieu interviendra en 2020 pour un montant de Fr. 40'000.-, rappelant les travaux menés aux Traversins qui feront l'objet d'une inauguration

prochainement. Le Service UETP procédera à des interventions ponctuelles sur d'autres places de jeux. Pour ce genre de rénovation, la Ville consulte les enseignants et les enfants au travers d'une démarche participative afin d'établir le cahier des charges destiné au fournisseur. En outre, certaines rénovations nécessitent un permis de construire, ce qui peut ralentir les travaux.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

M. Michel Friche, PLR, dans l'affaire Carpostal, souhaite connaître le montant du préjudice subi par la Commune et si cette dernière a obtenu réparation. De plus, le Conseil communal est-il d'avis que le Service CSJL peut fonctionner et répondre aux attentes de la population, vu le contexte pénal actuel ?

Mme Esther Gelso informe que la Ville a obtenu un remboursement d'un million de francs de Carpostal. Quant au chef du Service CSJL, comme tout nouveau collaborateur, il est en période d'essai durant six mois, au terme desquels la Ville évaluera ses prestations. Mme Gelso met en exergue le casier judiciaire vierge de ce collaborateur au moment de son engagement, ce qui est encore le cas à l'heure actuelle, et rappelle l'importance de la présomption d'innocence, de même que la vacance du poste pendant une année.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Christophe Badertscher, PS, relève que, malgré les places de stationnement devant la Maison de l'Enfance et celles situées à quelque 50 m, de nombreux parents parquent leur véhicule hors des emplacements, ce qu'il regrette. M. Badertscher souhaite savoir si l'information aux parents est suffisante s'agissant du second parking et si la Ville envisage une solution pour stopper les parcsages inappropriés.

Mme Esther Gelso indique que les parents ont connaissance des possibilités de parcage au moment de la signature du contrat relatif à la prise en charge de leur enfant. Le Conseil communal, conscient de cette problématique, chargera la Police locale d'intervenir dans ce secteur.

M. Christophe Badertscher est satisfait.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, souligne que, dans le cadre de la mise au concours des lignes de bus dans le Jura, la nouvelle convention collective de travail semble ne pas respecter le salaire moyen en vigueur actuellement dans la profession, les syndicats ayant demandé que la convention actuelle et le salaire moyen - Fr. 72'000.- par année - servent de base pour la nouvelle convention. Le Gouvernement jurassien, bien que favorable à cette proposition, se base à l'heure actuelle sur le salaire minimum dans la branche - Fr. 58'000.-, ce qui représente une différence de 25 %. Le Conseil communal a-t-il connaissance d'un changement relatif aux conditions salariales prévues lors de cette mise au concours et peut-il intervenir auprès du Canton en faveur des chauffeurs de bus ?

M. Ernest Borruat précise que la Commune utilise une prestation définie par le Canton via une commission, laquelle a lancé un appel d'offres. L'Office fédéral des transports délivrera ensuite une concession. L'appel d'offres contient des exigences à reprendre par l'adjudicataire, notamment de proposer, aux conditions en usage dans la branche, des postes de travail nécessaires à la prestation de transport concernée aux employés de l'entreprise actuellement adjudicataire. Les conditions de l'ancienne doivent donc être reprises. Une détérioration dans la sécurité sociale de ces employés pourrait découler d'une couverture inférieure à 100 % dans leur ancienne caisse de pensions. Ainsi, la nouvelle entreprise adjudicataire ne prendrait pas en charge les éventuels manques. M. Borruat met en évidence la marge très limitée de la Ville dans ce dossier. La procédure d'adjudication n'étant pas close, M. Borruat réceptionne toute requête afin qu'il puisse intervenir auprès du groupe de travail pour obtenir les garanties que les conditions en question soient bien respectées.

M. Alexandre Kaiser est satisfait.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, souhaite savoir où en est le crédit-cadre pour la rénovation des fontaines de la Vieille Ville, prévoyant entre autres un circuit fermé de l'eau, rendue ainsi non potable, et l'installation de points d'eau en compensation.

Mme Murielle Macchi-Berdar confirme le fonctionnement de certaines fontaines en circuit fermé, dans le but d'assurer une gestion rationnelle de l'eau. Les Services industriels et UETP collaborent dans ce dossier pour installer un point d'eau potable près du Musée jurassien, un second à la place Roland-Béguelin et un troisième dans le secteur de la gare, profitant des travaux de réaménagement de la place et du projet de Posteimmobilier.

M. Didier Schaller est partiellement satisfait.

Mme Marie Blandino, PCSI, relève la protestation provoquée par l'abattage d'arbres prévu dans le cadre du réaménagement de la place Roland-Béguelin. Aussi, elle souhaite connaître les étapes prévues jusqu'à la finalisation du projet et demande à l'Exécutif s'il est disposé à revenir sur l'abattage de ces arbres pour sauver le projet.

M. Ernest Borruat rappelle le processus participatif ayant prévalu dans ce dossier. Le projet retenu n'est pas définitif et prend en considération le réaménagement de la place, y compris la rue de l'Hôpital et ses trottoirs. Comme les arbres de la place sont malades, le projet prévoit une compensation en nombre au moins au nord et au sud. D'autre part, ce projet entend assurer une polyvalence future de la place en offrant une plus grande surface pour y tenir des manifestations. Vu la pétition en cours, la Ville est ouverte à la discussion, la Commission de la Vieille Ville étant garante de la conduite de ce projet. La question des arbres n'est pas réglée définitivement par le projet tel que présenté.

Mme Marie Blandino est partiellement satisfaite.

Mme Jeanne Boillat, PS, s'agissant du futur EMS Sorne et de la rénovation de Clair-Logis, souhaite faire le point sur l'impact des dérogations par rapport au plan initial et connaître la vision à moyen et long termes de la structure de Clair-Logis. Ainsi, elle demande à l'Exécutif de lui assurer que tous les résidents de cette institution seront accueillis temporairement à l'EMS Sorne et que l'ensemble du personnel pourra continuer à travailler dans les mêmes conditions pendant la période transitoire. De plus, elle demande confirmation que les coûts restent les mêmes pour eux et pour les pouvoirs publics. De plus, le Conseil communal a-t-il pris les dispositions afin que la Fondation Clair-Logis retrouve sa pleine indépendance dans ses nouveaux bâtiments de la Mandchourie ? En dernier lieu, Mme Boillat invite l'Exécutif à agir en collaboration avec cette fondation pour communiquer leurs intentions aux résidents, au personnel et à la population.

Mme Esther Gelso indique que la construction de l'EMS Sorne a débuté en premier pour accueillir les résidents et le personnel de Clair-Logis pendant les travaux de cette résidence, pour leur éviter les nuisances. Les démarches en ce sens sont en cours auprès du Canton. Si les résidents sont plus nombreux que ce que peut accueillir l'EMS Sorne, le Canton accepte que certains puissent occuper des appartements protégés en lieu et place des lits EMS, aux mêmes conditions. La Ville débat actuellement avec les exploitants du nouvel EMS des conditions de travail du personnel ainsi que des tarifs. En effet, l'EMS proposera des prestations supplémentaires facturées dont les résidents de Clair-Logis ne bénéficiaient pas. Le Conseil de fondation de Clair-Logis aura des compétences nouvelles et l'institution aura une vocation différente, avec une majorité de lits UVP, une unité EMS de 17 personnes, deux unités UVP et des appartements protégés. Chaque résident aura la possibilité de choisir entre Clair-Logis et l'EMS Sorne. S'agissant du personnel, une discussion a lieu également pour déterminer si tous les postes actuels sont repris. Au stade actuel des négociations, 85 à 90 % des postes le seront. L'information au personnel interviendra en octobre.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

Mme Laurence Studer, UDC, relève l'incompréhension de nombreux citoyens quant à la nomination de M. Burri au poste de chef de service CSJL, vu les enquêtes en cours, en plus de l'information diffusée par les médias concernant l'enquête de Fedpol. Comme cette situation nuit à la confiance des citoyens dans leurs autorités, Mme Studer souhaite connaître les futures démarches de l'Exécutif dans ce dossier.

Mme Esther Gelso rappelle la nomination de M. Burri en juillet pour un engagement à mi-août. A ce stade, ce collaborateur n'avait jamais été entendu dans l'enquête de Carpostal, en cours depuis 18 mois. Les événements ultérieurs incitent le Conseil communal à suivre attentivement ce dossier, la suite dépendant de toutes les réglementations en vigueur.

Mme Laurence Studer est partiellement satisfaite.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Nicola Baffa et son épouse Mme Maria Baffa
- Mme Lidia Carril Lista
- M. Andriy Korona
- Mme Sirikul Onmasai

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VÉRIFICATION DES COMPTES POUR L'ANNÉE 2018

M. Pierre Chételat, PLR, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes, détaille les dossiers traités par la commission, à laquelle chacun peut faire appel en cas d'interrogations sur des procédures ou des fonctionnements. A noter que la secrétaire de la commission, vu son engagement aux Services industriels, sera remplacée. M. Chételat lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction et remercie le Conseil communal, de même que le personnel, pour leur disponibilité. Ses remerciements s'adressent également aux membres de la commission pour leur engagement.

7. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'921'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA BRASSERIE ET DU TICLE

M. Ernest Borruat précise qu'indépendamment de la construction du Théâtre du Jura, la Ville a l'obligation d'entretenir les réseaux dans cette rue. De plus, dans ce projet sont intégrés des travaux en faveur de la nature et de la mise en valeur le canal du Ticle, par la création d'un parc. Il représentera la première étape de la coulée verte voulue par le Législatif. Cette dépense figure au plan des investissements.

DECISION : le crédit d'investissement de Fr. 1'921'000.- pour le réaménagement de la rue de la Brasserie et du Ticle est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. CRÉDIT DES SID DE FR. 860'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE DE CHAUFFAGE AUX PELLETS PAR CONTRACTING ÉNERGÉTIQUE POUR LE COMPLEXE IMMOBILIER "LE TICLE - THÉÂTRE DU JURA"

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que ce crédit permettra la mise en œuvre d'un volet de la Conception directrice de l'énergie, prévoyant que les bâtiments publics soient chauffés avec des énergies renouvelables, volonté également affirmée par les promoteurs. Un Contracting énergétique de 20 ans, reconductible de cinq ans en cinq ans, avec servitude inscrite au Registre foncier, sera établi et permettra d'acquérir des expériences dans ce genre de chauffage en prévision éventuelle du développement d'un chauffage à distance. Comme l'énergie sera vendue au prix coûtant, la rentabilité de l'investissement est garantie sur la durée de vie des installations. Par ailleurs, vu le succès rencontré avec les prêts citoyens, la Ville ouvrira le capital au même processus. A noter que si le prix de consommation du kWh fixé à 16 cts peut paraître élevé, il prend en considération un taux de vacance habituel des appartements et des surfaces commerciales. Toutefois, si la Commune constate que ce prix ne correspond pas aux charges, elle procédera à des remboursements. Détaillant les éléments techniques, Mme Macchi-Berdat relève qu'une sortie d'alimentation est prévue au nord du site, au cas où la demande énergétique du complexe devait diminuer dans le temps, ce qui permettra d'étendre le chauffage à d'autres bâtiments de ce secteur.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, s'interroge sur ce choix des Services industriels, qui ne correspond pas à leur mission de base, d'autant que des entreprises privées sont spécialisées dans cette tâche. Si son groupe ne soutiendra pas ce crédit, il ne s'y opposera pas non plus, vu l'intérêt que représentent les énergies renouvelables.

Mme Murielle Macchi-Berdat souligne l'importance pour les Services industriels de s'impliquer dans tous les domaines concernant la production de chaleur sur son territoire. Les dispositions légales en vigueur permettent d'inciter les promoteurs à opter pour une énergie renouvelable, d'autant plus si la requête émane d'eux. Dans le cas présent, le Canton est de plus partenaire de ce projet au centre-ville, secteur qui verra certainement à terme un chauffage à distance se développer. Actuellement, le recours au gaz y domine, alors que les bases légales actuelles n'autorisent pas les installations solaires ou géothermiques. Le chauffage aux pellets est une opportunité pour remplacer le mazout, voire le gaz. Tant la Ville que le Canton entendent être exemplaires dans ce projet, d'importance cantonale voire intercantonale. Pour cette installation, un mandat sera confié à une entreprise bénéficiant des compétences nécessaires, qui permettra à la Ville de les acquérir.

DECISION : le crédit des SID de Fr. 860'000.- HT pour la réalisation d'une centrale de chauffage aux pellets par Contracting énergétique pour le complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura" est accepté par 30 voix, sans avis contraire.

9. CRÉDIT-CADRE DES SID DE FR. 600'000.- HT POUR L'ILLUMINATION DU SECTEUR DU COMPLEXE IMMOBILIER "LE TICLE - THÉÂTRE DU JURA"

Mme Murielle Macchi-Berdat, par ce projet d'illumination de l'espace public et des façades du complexe, souhaite pour ce lieu de création, de médiation et de formation d'envergure intercantonale mettre en

évidence sa situation en créant un lien de transition entre le secteur gare et la Vieille Ville. Le système de LED permettra à la fois un éclairage minimaliste des voies de circulation pour la mobilité douce, voire une extinction complète, et sera modulable selon les événements dans l'année, bien que les aménagements extérieurs ne soient pas encore validés. Ce crédit n'influencera pas la prestation à la collectivité publique, se montant actuellement à 7 cts/kWh, prélevée sur l'électricité pour financer l'éclairage public.

M. Pierre Chételat, PLR, s'interroge sur les sommes investies par la Ville dans ce projet. En particulier, le message relatif à la vente du terrain (pour Fr. 360'001.-) indiquait que le Conseil communal ne s'impliquerait pas financièrement dans la réalisation des bâtiments et des aménagements extérieurs mais uniquement dans la délivrance du permis de construire, l'établissement d'une convention garantissant l'ouverture au public du parking et l'élaboration des demandes de crédits liés à la rue de la Brasserie et la route de Bâle. M. Chételat énumère les différents crédits acceptés par le Conseil de Ville dans le cadre de ce projet. Il s'étonne que l'installation de chauffage ne soit pas prévue dans le coût du bâtiment. D'autre part, la Ville propose une mise en valeur nocturne alors qu'une proposition d'éteindre la lumière la nuit est en cours d'examen. M. Chételat souhaite connaître les frais que la Municipalité assumera encore dans ce projet, sans y être opposé. De plus, le présent crédit devrait être partiellement pris en charge par le Canton ou le promoteur, de l'avis de M. Chételat. Pour ces raisons, le groupe PLR le refusera.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, se demande pourquoi les promoteurs ne prennent pas en charge les frais liés à l'illumination du complexe, dont la partie privée n'est pas déterminée. M. Schaller rappelle que la pollution lumineuse est un sujet souvent évoqué, d'où sa proposition de supprimer au maximum l'éclairage. Aussi, il invite à ne pas entrer en matière sur ce crédit.

Mme Laurence Studer, UDC, se rallie aux propos de MM. Chételat et Schaller, d'autant qu'une somme de Fr. 150'000.- sera vraisemblablement utilisée pour renforcer le pont de l'avenue de la Gare. Elle suggère de réaliser les installations nécessaires uniquement, la Commune ne devant pas prendre en charge une illumination jour et nuit.

Mme Annie Schneider, PS, estime cet éclairage indispensable pour le complexe, vu sa situation géographique centrale et sa fonction de transition entre le quartier de la gare et celui de la Vieille Ville. L'illumination sera modulable en intensité et en couleur en fonction des heures de la nuit et des événements en cours. Elle respectera les exigences liées à la réduction de la pollution lumineuse et sera minimisée. Toutefois, le groupe socialiste invite les Services industriels à s'assurer que cet investissement ne crée pas de précédent, l'éclairage du site se justifiant en raison de la desserte d'un secteur public. De plus, l'éclairage devra convenir aux personnes présentant un handicap visuel, auditif ou moteur.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, comprend que le montant du crédit suscite de l'étonnement. A titre de comparaison, il cite le toboggan de la piscine, qui représentait un intérêt pour la population delémontaine, malgré son coût important. Aussi, M. Corbat estime que la Ville peut avoir des bâtiments et infrastructures d'envergure, qui sont du reste rares dans le canton. De plus, le Théâtre du Jura est un projet débattu depuis plus de 20 ans. A son sens, le Canton et la Ville méritent ce complexe, avec un éclairage en conséquence.

M. Pierre Chételat, PLR, sans s'opposer à une illumination, se demande pourquoi la Ville prend en charge ces coûts, tout en rappelant les dépenses déjà consenties dans ce dossier. Si certaines réfections devaient de toute façon être entreprises, une partie découle du projet. M. Chételat souhaite connaître les coûts totaux que le complexe engendrera encore dans le futur pour la Ville.

Mme Murielle Macchi-Berdar rappelle l'obligation pour la Ville de prévoir un éclairage des espaces publics, dont le type doit être défini en fonction du secteur. Dans le présent crédit, la part propre à l'illumination du Théâtre est très modeste et la Ville applique une pratique identique pour d'autres bâtiments, notamment le musée, où l'éclairage apporte une plus-value dans la mise en valeur du patrimoine. Porrentruy applique la même politique en se chargeant de l'exploitation et de l'assainissement de l'éclairage extérieur du Château, bâtiment cantonal. Mme Macchi-Berdar indique que la Ville, dans ce dossier, intervient comme fournisseur de prestations, la comptabilité analytique permettant de déterminer combien rapportent les prestations facturées aux partenaires. A noter que tant l'éclairage public que le Contracting du chauffage sont autofinancés. L'accessibilité doit être assurée par l'éclairage public et fera l'objet de discussions avec les associations concernées, ce secteur étant une liaison entre la gare et la Vieille Ville. D'autre part, le projet respectera la biodiversité du parc et l'éclairage pourra s'adapter en fonction des orientations prises par la Ville s'agissant de l'extinction de l'éclairage public, tout en respectant les normes de sécurité. De plus, l'implication dans la Ville dans un projet privé permet d'avoir une harmonie avec l'espace public. Du reste, la Ville n'entend pas prendre en charge à l'avenir l'éclairage de toute infrastructure privée. En dernier lieu, Mme Macchi-Berdar met en évidence la très bonne collaboration entre les différents partenaires pour ce projet mesuré, dont le montant concerne l'ensemble de l'infrastructure d'éclairage au profit de ce secteur.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 10.

M. Alexandre Kaiser, PCSI, demande si ce projet sera coordonné avec d'autres s'agissant des moyens d'éclairage ou le renouvellement des lampes de sol des bâtiments historiques, pour assurer une uniformité et réduire les coûts d'entretien. A son sens, un matériel de qualité s'avère indispensable pour éviter les mésaventures vécues avec l'éclairage des bâtiments historiques, tout en tenant compte de la pollution lumineuse. Le groupe PCSI acceptera ce crédit.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que ce crédit n'est pas inclus dans le programme d'investissement alors que l'éclairage public de ce secteur est indispensable. De plus, il souhaite connaître les parts liées à l'illumination du Théâtre et à l'éclairage public.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que les lampes prévues sont produites spécialement pour l'occasion et peuvent être reproduites. Le critère lié à la durabilité est d'importance vu que l'éclairage concerne un espace public, où les risques de déprédations existent. Le projet respectera les normes, de même que la technologie City Touch, appliquée dans le cadre du projet *Voie lactée*. Répondant à M. Chételat, Mme Macchi-Berdat relève la complexité du projet du Théâtre du Jura, qui implique plusieurs partenaires. Les échéances sont courtes et exigent une mise à disposition rapide des services techniques. Le crédit présenté comprend un montant maximum, vu que des décisions dépendant également du maître d'ouvrage n'ont pas encore été prises. Ceci explique que le projet n'est pas finalisé et que les parts publique et privée ne sont pas encore déterminées précisément.

DECISION : le crédit-cadre des SID de Fr. 600'000.- HT pour l'illumination du secteur du complexe immobilier "Le Ticle - Théâtre du Jura" est accepté par 28 voix contre 5.

10. CRÉDIT DE FR. 1'100'000.- HT POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE « SID » SUR LA TOITURE DU CENTRE D'EXPLOITATION SITUÉ À LA RUE DE LA JEUNESSE 26 & 28

Mme Murielle Macchi-Berdat présente ce crédit, similaire aux projets antérieurs de centrales photovoltaïques, à la différence près que la Ville a, pour la première fois, reçu une décision positive de subventionnement fédéral avant la décision du Conseil de Ville. Pour les crédits précédents, les montants reçus servent aux amortissements, pour réduire les charges, ce qui aura une conséquence directe sur le prix de revient, avec une baisse du prix du kWh de 1 à 2 cts. La Ville procédera à un appel d'offres groupé sur les marchés publics, pour l'obtention de rabais de quantité pour la réalisation commune de plusieurs installations et soumettra le capital de 1.1 million de francs au processus de prêts citoyens, comme habituellement. Le locataire du site bénéficiera de cette énergie en autoconsommation, le solde étant réinjecté dans le réseau au profit de tiers.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, acceptant ce crédit et favorable au développement photovoltaïque, rappelle la demande de son groupe de disposer d'un état de la situation concernant les dépenses liées aux centrales photovoltaïques actives et futures, dans un but de transparence.

Mme Laurence Studer, UDC, favorable au crédit, souhaite savoir si la Ville peut encore accueillir des centrales, ce qui ne semble plus être le cas dans certaines localités.

Mme Murielle Macchi-Berdat informe que les Services industriels ont présenté leur concept photovoltaïque à la CGVC et à la Commission de l'énergie et des eaux, avec pour chaque centrale la productivité, la rentabilité, les spécificités et les ressources, entre autres. Ces informations sont disponibles aux Services industriels. Delémont a encore un potentiel de développement photovoltaïque, la Ville ayant retenu une vingtaine de sites pour accueillir une centrale suite à l'étude menée il y a quelques années. Aujourd'hui, les bases légales fédérales autorisent les propriétaires à autoconsommer, avec possibilité de faire des communautés d'autoconsommation. Toutefois, l'équipement de tous les toits avec des centrales photovoltaïques, à l'exception de la zone centre notamment, impliquerait une part d'énergie solaire très importante sur toute l'année, qui couvrirait en moyenne quelque 45 % des besoins. En revanche, le réseau ne supporterait pas les pics de l'été et seuls 10 % des besoins seraient couverts en hiver. La Conception directrice des Services industriels table sur un mix (solaire, géothermie, biomasse, bois, ...).

DECISION : le crédit de Fr. 1'100'000.- HT pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque « SID » sur la toiture du centre d'exploitation situé à la rue de la Jeunesse 26 & 28 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 190'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX SOUTERRAINS ET DES SURFACES DES RUES DE LA MESURE 1.4A3 DU PROJET D'AGGLOMÉRATION SITUÉS AUX ALENTOURS DU PROJET « POSTEIMMOBILIER » ET LIÉS AU PROJET DELÉMONT MARÉE BASSE

M. Ernest Borruat présente ce crédit dont l'étude sera menée en lien avec la réalisation du projet Posteimmobilier, le chantier *Delémont marée basse* et la réalisation de la mesure 1.4a3 du projet d'agglomération au profit de la mobilité douce au quai de la Sorne. L'étude permettra de concevoir un projet global, d'en affecter les coûts aux différentes entités, avec la volonté d'apporter de la nature en ville. Ce secteur représentera le deuxième point d'ancrage de la coulée verte.

Mme Jeanne Boillat, PS, rapporte que son groupe accepte ce crédit, avec comme condition une végétalisation dense des abords de la Sorne et des nouveaux bâtiments, ce qui rendra le quartier plus attrayant et compensera l'aspect minéral des abords immédiats des bâtiments Posteimmobilier.

DECISION : le crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces des rues de la mesure 1.4a3 du projet d'agglomération situés aux alentours du projet « Posteimmobilier » et liés au projet *Delémont marée basse* est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.13/19 - "RÉFLEXION AUTOUR DES COMMÉMORATIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, rappelant les deux anniversaires commémorés par Delémont - Fête des Rois et 1^{er} Août, relève que le feu d'artifice du 1^{er} Août n'a pas eu lieu cette année et que la fête n'a pas rencontré un grand succès. Il invite à réfléchir au maintien de cette fête. 2019 coïncide avec le 40^e anniversaire de l'entrée en souveraineté du Canton mais un déni de démocratie peut être relevé, en raison de la situation de Moutier. M. Meury est d'avis que Delémont devrait envisager de célébrer à nouveau le vote historique du 23 juin, comme le pratiquent quelques communes. Il a choisi la forme du postulat pour que le Conseil communal puisse réfléchir à l'intégration de cette manifestation dans l'agenda et vu les nombreuses autres manifestations entre mai et septembre. La Ville de Moutier pourrait être associée régulièrement à cette célébration pour confirmer le soutien de Delémont. Cette manifestation pourrait avoir lieu tous les deux ans, en collaboration avec les communes qui l'organisent également. De plus, une réflexion quant au maintien du spectacle pyrotechnique lors d'une manifestation devrait intervenir, vu son impact sur la nature.

M. Claude Schluchter informe que l'Exécutif accepte ce postulat, tout en relevant que les mois de mai et juin sont riches en manifestations. Le Conseil communal mène une réflexion à ce sujet depuis un certain temps. A noter que le 1^{er} Août est une occasion de vivre un moment de convivialité durant la pause estivale, et pas seulement pour assister à un feu d'artifice, lequel du reste fait partie de la réflexion en cours en raison de sa pollution et de ses nuisances.

DECISION : le postulat 4.13/19 - "Réflexion autour des commémorations et autres manifestations", Alternative de gauche, M. Rémy Meury, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.14/19 - "S'AMÉLIORER POUR PARTICIPER À LA MISE EN PLACE D'UN MONDE PLUS ÉQUITABLE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, présente ce postulat découlant du constat que, depuis 2011, Delémont a stagné dans le classement de Solidar Suisse en matière de dépenses et de crédits équitables, au contraire de Moutier, qui a opté pour une politique de coopération au développement et de pratiques en matière d'achats très intéressante. De l'avis de M. Meury, la Ville peut donner un signe important tant à la population qu'à ses services, raison pour laquelle il suggère au Conseil communal de réfléchir à cette question, pour déterminer les démarches supplémentaires à réaliser en faveur du développement durable et des crédits alternatifs, comme le propose Solidar.

Mme Esther Gelso rappelle l'engagement du Département CSJL en vue de l'obtention du label de Ville équitable (Fair Trade Town), qui engage non seulement la Commune au travers de ses choix politiques mais également un grand nombre de partenaires (entreprises, commerces, restaurateurs, hôtels, etc.). Un groupe de travail suit cet événement et contrôle le respect des normes. Le Conseil communal organise un événement sur le commerce équitable le 16 octobre à Cinemont. L'obtention de ce label améliorera le classement de Solidar. Mme Gelso souligne que depuis 2018, l'Exécutif s'est engagé à suivre les normes de SwissEnergy pour tout ce qui touche aux achats communaux et achats durables. Le Conseil communal soutient donc ce postulat et entreprendra toute démarche pour améliorer son classement.

M. Paul Fasel, PCSI, informe que son groupe acceptera ce postulat. En effet, selon ses renseignements, chaque service a encore le libre choix dans sa politique d'achats et des efforts dans le fonctionnement de chaque bureau peuvent encore être réalisés.

DECISION : le postulat 4.14/19 - "S'améliorer pour participer à la mise en place d'un monde plus équitable", Alternative de gauche, M. Rémy Meury, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.13/19 - "PLACE AUX FEMMES DANS LES RUES ET PLACES DE LA VILLE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, relève qu'en Suisse romande, moins d'une rue sur dix porte le nom d'une femme. A Delémont, deux rues (Vies-Ste-Catherine et Meret-Oppenheim) et deux places inaugurées récemment (Valentine Friedli et Jeanne Bueche) honorent une femme. Mme Robert-Charrue Linder estime que de nombreuses femmes scientifiques, écrivaines, politiciennes ou encore artistes méritent une reconnaissance. Par sa motion, elle souhaite que Delémont donne une place aux femmes, en recensant les noms des femmes illustres ou moins illustres et de progressivement les placer dans la ville au fil de son évolution. Cette démarche de recensement pourrait s'inscrire de manière coordonnée avec les autres communes jurassiennes intéressées, notamment avec Porrentruy dont le Conseil de Ville traitera prochainement d'une motion similaire. Un groupe de travail commun pourrait effectuer ce recensement en se basant sur les recensements de femmes jurassiennes en cours dans le cadre du dictionnaire historique du Jura.

M. Ernest Borruat est d'avis que les deux nouvelles places delémontaines portant le nom de femmes illustres prouvent l'attention que porte l'Exécutif à ce sujet et il considère la motion comme réalisée. Le Conseil communal entend poursuivre sur cette voie, toutefois sans l'obligation de devoir remplacer progressivement les noms de places ou de rues, vu les coûts engendrés pour la collectivité et le citoyen privé. Estimant cette motion trop contraignante, il invite à la refuser tout en s'engageant à promouvoir à chaque occasion les intérêts des habitants et des femmes en particulier.

Mme Agnès Maeder, PS, saluant les récentes décisions du Conseil communal allant dans le sens de la motion, souhaite que l'Exécutif poursuive sa démarche préconisée par la motion et la soutient.

Mme Laurence Studer, UDC, favorable à cette volonté, estime que les changements doivent intervenir pas à pas.

M. Jérôme Corbat, Alternative de gauche, rappelant les propos de l'auteure, estime important de donner aux femmes la place qui leur revient, vu qu'elles représentent la moitié de la population. A titre personnel, il ne souhaite pas que seules les nouvelles rues en périphérie se voient attribuer des noms de femmes mais que ce soit également le cas pour le changement de nom de rues actuelles.

M. Christophe Badertscher, PS, estime que certaines rues, notamment résidentielles, méritent un changement de nom malgré les coûts engendrés pour quelques habitations, en particulier la rue du Général-Nouvion.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, met en évidence le texte de sa motion, c'est-à-dire de recenser les noms de femmes illustres ou moins illustres en lien avec Delémont et sa région et de progressivement les placer dans la ville. Elle ne demande pas de remplacer les noms de rues existantes.

DECISION : la motion 5.13/19 - "Place aux femmes : dans les rues et places de la ville", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder, est acceptée par 26 voix contre 2.

15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.14/19 - "VIEILLE VILLE - ZONE DE RENCONTRE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. THÉO BURRI

M. Théo Burri, Alternative de gauche, relève le trafic automobile en Vieille Ville, qui génère de la pollution, des nuisances sonores et un danger pour les piétons. Par sa motion, M. Burri souhaite une répartition de la priorité dans ce quartier. Il précise que les zones de rencontre facilitent la cohabitation entre tous les usagers et redynamisent l'espace public en offrant aux visiteurs des espaces plus sécurisés. La qualité de vie et la convivialité en Vieille Ville en seraient renforcées. Le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin va également dans ce sens en proposant une zone de rencontre.

M. Ernest Borruat rappelle que le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin comporte un volet très important s'agissant de la réalisation d'une zone de rencontre, élément par ailleurs déterminant

dans le choix du lauréat du concours. Les propositions de ce dernier sont très intéressantes et M. Borruat souhaite qu'elles soient soutenues par la population. Comme ce projet apporte un soin particulier à la mise en place de cette zone de rencontre, le Conseil communal estime la motion réalisée et invite le Législatif à la refuser.

M. Maël Bourquard, PS, souligne qu'une zone de rencontre en Vieille Ville est planifiée depuis plusieurs années, dans le plan directeur des déplacements ainsi que dans le projet d'agglomération. Le projet retenu pour le réaménagement de la place Roland-Béguelin prévoit que les espaces publics de la Vieille Ville deviennent des zones de rencontre à court ou moyen terme, même si le processus participatif menant à la clôture du projet prendra encore un certain temps. En acceptant cette motion, le Conseil de Ville renforce son soutien au Conseil communal qui doit permettre de garantir que l'ensemble de ce secteur devienne une zone de rencontre. Soutenant la motion, M. Bourquard souligne que refuser la zone de rencontre entraînera la perte des subventions fédérales pour l'agglomération.

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, estime plus indiqué d'accepter une motion si elle est réalisée. La refuser reviendrait à stopper sa réalisation. Dans le cas présent, M. Burri a déposé sa motion avant la présentation du projet de la place Roland-Béguelin. Accepter cette intervention assure un soutien supplémentaire vis-à-vis de la population et des commerçants de la Vieille Ville.

DECISION : la motion 5.14/19 - "Vieille ville - Zone de rencontre", Alternative de gauche, M. Théo Burri, est acceptée par 23 voix contre 4.

16. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.15/19 - "PLAN CLIMAT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, rappelant la déclaration d'urgence climatique votée par le Conseil de Ville en mars 2019, propose de mettre en place un plan climat listant et complétant les mesures concrètes en matière de lutte contre le réchauffement climatique pouvant être mises en place à l'échelon communal. Mme Robert-Charrue Linder ne remet pas en cause les actions exemplaires menées par la Commune depuis 1999 mais souhaite valoriser ces démarches de longues dates en matière de développement durable et réunir ces actions autour d'une approche cohérente et transversale, en étudiant leur pertinence, en les complétant et en les réadaptant aux besoins. Outre le secteur de l'énergie, les mesures touchent notamment l'approvisionnement en eau, la gestion des forêts, l'agriculture ou le domaine de la santé. Les ajustements restent à produire en matière de mobilité, de gestion des déchets, de végétalisation ou encore de tissu économique plus inclusif, entre autres. Les réflexions quant à la conception urbanistique devraient également être listées, en termes de végétalisation ou de gestion des zones ombragées. La motion vise donc à établir un rapport sous la forme d'un plan climat évolutif et visant à détailler les actions déjà enregistrées dans les différentes politiques publiques de la ville, à lister des mesures à prendre et à les compléter pour les intensifier et les renforcer. Il servira de base de concertation avec les autres communes et le Canton et offrira un gain de temps dans la lutte contre le réchauffement climatique. Mme Robert-Charrue Linder comprend que la Commune est soumise aux législations cantonales et surtout fédérales. Toutefois, elle pourra créer l'impulsion et montrer la voie en matière de lutte contre le réchauffement au niveau cantonal. A son sens, une vision d'ensemble des avancées prises ou des mesures à prendre fait défaut et pour y parvenir, la notion de solidarité doit être intégrée et renforcée. Mme Robert-Charrue Linder admet que la mise en place d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal est très ambitieuse, tout comme le catalogue de mesures qui permettra à Delémont de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030, alors que la Confédération vise la neutralité carbone en 2050. Toutefois, elle invite à considérer ces mesures non pas comme étant contraignantes et allant à l'encontre du processus voulu mais comme des buts à atteindre à la hauteur de l'urgence actuelle. En dernier lieu, Mme Robert-Charrue Linder relève que les mesures prises par un plan climat représentent des opportunités importantes pour améliorer la qualité de vie, la qualité de l'air ou pour promouvoir la santé, par exemple. Elle propose donc de mettre sur pied un plan d'actions communal, en dressant un état des lieux, en fixant des objectifs stratégiques et globaux et en adaptant et en définissant des objectifs plus précis en fonction des avancées en la matière aux niveaux cantonal et fédéral.

Mme Murielle Macchi-Berdar détaille la position du Conseil communal sur les trois volets de cette motion. Ainsi, il refuse la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre car réalisée, de même que le catalogue de mesures qui permet de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030 en raison de l'inexistence de base légale pour le mettre en œuvre. Il accepte le volet lié à l'adaptation aux changements climatiques, même s'il est impossible à réaliser en six mois, compte tenu de la nécessité d'avoir un concept global et transversal. Si l'auteure accepte de maintenir uniquement l'adaptation aux changements climatiques, le Conseil communal acceptera la motion, moyennant certaines considérations en termes de temps de mise en œuvre mais il ne peut pas soutenir les deux premiers volets.

Mme Macchi-Berdat souligne le bilan énergétique de la ville dressé par la Conception directrice de l'énergie. Dans ce cadre, des scénarii d'approvisionnement ont été articulés aux horizons 2030-2050 et pour Delémont, le scénario compatible a été retenu pour mettre sur pied la stratégie énergétique jusqu'à l'horizon 2050, qui prévoit de ne plus recourir au mazout d'ici à 2030 pour le chauffage, ce qui répond en partie à la motion. En revanche, le scénario compatible prévoit le mix énergétique le plus équilibré et le mieux adapté au contexte énergétique et économique local. Les ressources renouvelables sont développées et la stratégie est en adéquation avec les politiques cantonale et fédérale. Ces bases légales supérieures limitent parfois les actions mais la Ville suivra volontiers une tendance plus ambitieuse. Mme Macchi-Berdat relève que les énergies renouvelables ne suffiront pas pour assurer une baisse drastique des ressources fossiles dès 2030, ce qui rend impossible la mise en œuvre du deuxième volet de la motion. Les futurs investissements en matière d'énergies renouvelables permettront de couvrir le 45 % des besoins de chaleur mais le solde devra être compensé notamment par le gaz. Dans un second temps, pour la période 2030-2050, la fourniture de gaz sera réduite au profit du bois, de la géothermie, de l'aérothermie, du solaire et de l'éolien. Dès 2050, la Conception directrice prévoit un investissement dans des chauffages à distance, parallèlement aux énergies renouvelables. En résumé, toutes les bases n'existent pas encore pour appliquer ce scénario compatible. Quant à l'adaptation aux changements climatiques, elle ne pourra pas se réaliser dans les six mois. A l'heure actuelle, la Ville prend des mesures pour répondre à l'évolution du climat, parfois des mesures d'urgence, même si elle partage la préoccupation de l'auteure d'être encore plus efficiente. Aussi, Mme Macchi-Berdat l'invite à retirer les volets 1 et 2 de la motion.

M. Marc Ribeaud, PS, informe que son groupe acceptera la motion, pour autant que la demande de renoncer à toute énergie fossile d'ici 2030 soit levée. En effet, le droit supérieur limite les possibilités d'intervention chez les privés, les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Aussi, M. Ribeaud estime prioritaire de mettre en œuvre le postulat 4.05/19 - "Un outil pour aider au remplacement de tous les chauffages à mazout" pour éviter l'installation de nouvelles chaudières à mazout dès à présent. De plus, l'assainissement thermique des bâtiments doit s'accélérer, comme le demande la motion 5.12/19 - "Promouvoir l'assainissement thermique des bâtiments privés à Delémont". M. Ribeaud relève la difficulté de convaincre la population mais il est essentiel que la très grande majorité agisse. A son avis, cette motion est un outil pour faire pression sur les Autorités et sur les citoyens.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, accepte de modifier sa motion en remplaçant, au volet 2, le texte "d'ici à 2030" par "dans les meilleurs délais", laissant une plus grande liberté au Conseil communal pour agir selon l'évolution de la législation supérieure.

Mme Murielle Macchi-Berdat, vu la modification apportée, informe que le volet 1 est réalisé et la motion renforcera l'action menée jusqu'à présent au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Dans le volet 2, aucune date n'est désormais précisée mais les actions s'effectueront en fonction des législations. Aussi, Mme Macchi-Berdat invite à accepter cette motion.

DECISION : la motion 5.15/19 - "Plan climat", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder, est acceptée par 29 voix contre 3.

17. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/19 - "ETEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DURANT LA NUIT ?", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

Point reporté.

18. RÉPONSE AU POSTULAT 4.04/19 - "SOS MÉDITERRANÉE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

M. Claude Schluchter confirme que les villes mentionnées sur le site de l'association n'y ont pas adhéré en tant que collectivité publique mais elles lui ont accordé une subvention. Toutefois, plusieurs d'entre elles ont signé la déclaration de Genève sur la protection des droits humains en mer, dont le but principal est de sensibiliser l'opinion publique à la violation desdits droits. Delémont la signera prochainement. S'agissant de la manifestation ou de l'événement culturel à soutenir une fois l'an, M. Schluchter relève que la Ville ne peut pas exiger des institutions et des lieux culturels qu'ils s'impliquent dans cette démarche. En revanche, elle pourra proposer au CCRD, via le contrat de prestations qui le lie à la Ville, la mise en place d'un événement. A noter que la création du Théâtre du Jura pourrait impliquer une modification importante de ce contrat. Par ailleurs, en mai dernier, la Commission de la culture a accepté le principe de soutenir ponctuellement l'association SOS Méditerranée en organisant, avec le soutien des services communaux, une manifestation une fois par année, dans la mesure du possible. Dans la foulée, un groupe de travail a été créé et, en collaboration avec la commission précitée, il a formulé une proposition d'organiser un concert en septembre 2020, avec l'aide d'un partenaire culturel de la ville. Fr. 3'000.- sont prévus au

budget 2020. Le Conseil communal tirera un bilan après ce premier événement, avant d'organiser d'autres manifestations ultérieurement.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, adresse ses remerciements au Service CSE, de même qu'à la Commission de la culture et au groupe de travail ad hoc, pour leur engagement dans ce dossier qui fera honneur à Delémont.

19. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/19 - "UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC EN MAINS PRIVÉES, QUELLES RÈGLES ET QUELLE AMPLEUR ?", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, est satisfait.

20. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/19 - "QU'EN EST-IL DE L'ÉGALITÉ À LA COMMUNE DE DELÉMONT ?", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY

M. Rémy Meury, Alternative de gauche, est partiellement satisfait.

21. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/19 - "5G ET PRINCIPE DE PRÉCAUTION", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, est satisfaite.

22. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.11/19** - "Un miroir peut toujours servir", UDC, Mme Laurence Studer
- **question écrite 2.12/19** - "Développer l'agroforesterie", PS, M. Christophe Badertscher
- **question écrite 2.13/19** - "Rapports de travail : va-t-on vers une précarisation toujours plus étendue", PS, M. Marc Ribeaud
- **question écrite 2.14/19** - "Transports publics à Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
- **interpellation 3.04/19** - "Une rangée d'arbres devant le Théâtre du Jura ?", PS, Mme Jeanne Boillat
- **interpellation 3.05/19** - "Une avenue de la Gare adaptée au climat du 21^e siècle", PS, M. Grégoire Monin
- **interpellation 3.06/19** - "De l'ombre à la place Roland-Béguelin", PS, M. Iskander Ali
- **motion 5.16/19** - "Plantons des arbres", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
- **motion 5.17/19** - "Harcèlement de rue - mieux le comprendre pour mieux le combattre", PS, M. Laurent Crevoisier

La séance est levée à 22 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Christophe Günter

Nadia Maggay